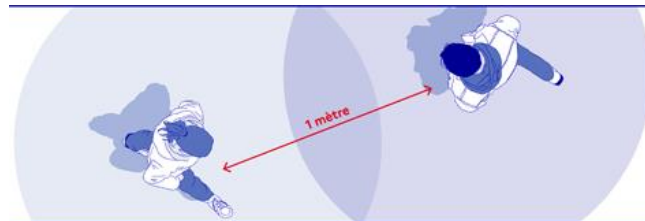


INTRODUCTION

Depuis le début de la crise sanitaire, des consignes ont été données par le gouvernement afin de **limiter les risques de propagation du coronavirus**. L'objectif de la présente fiche est d'accompagner les collectivités sur la prévention des risques liés aux activités dans les déchèteries.

GÉNÉRALITÉS – RÈGLES D'HYGIÈNE

Respecter les **distances de sécurité** entre 2 personnes (collègues, particuliers, professionnels) tant au niveau du local gardien, qu'à l'extérieur sur le site de la déchèterie



Respecter les **gestes barrières** → *Voir fiche-réflexe*

- Se laver les mains en arrivant
- Se nettoyer les mains au savon et à l'eau ou à défaut au gel hydroalcoolique avant de fumer (à éviter cependant), boire ou manger
- Si des bouteilles d'eau individuelles sont mis à disposition, les marquer au nom de l'agent

Mettre en permanence **à disposition** des agents de déchèterie **des consommables** dans le local gardien : gel hydroalcoolique, lingettes, sacs-poubelle, savon et essuie-tout à proximité immédiate des points d'eau

COMMUNICATION

Former/informer les agents :

- Sur le mode de transmission de la maladie
- Sur le lavage efficace des mains à l'eau et au savon ou au gel hydroalcoolique
- Sur le danger de mettre quelque chose à la bouche sans s'être lavé les mains : cigarette, bouteille d'eau...
- Sur le port des EPI

CONSIGNES GÉNÉRALES D'ORGANISATION

Commencez dès à présent à mettre en place de **nouvelles organisations dans les déchèteries après discussion/échange avec les gardiens** en fonction des territoires et des configurations. Quelques exemples ci-dessous :

Limitation des accès

- Faire contrôler l'accès à la déchetterie par un agent d'accueil
- Autoriser l'entrée après une identification de la nature et du volume des déchets à déposer et de la personne, ayant au préalable pris rendez-vous
- Ne pas faire descendre les usagers de leurs véhicules pour aller à l'accueil, uniquement pour récupérer si nécessaire un bon de pesée
- Réserver l'accès à la déchèterie aux habitants de la commune et/ou l'intercommunalité
- Limiter le nombre de véhicules autorisés dans l'enceinte de la déchèterie avec un temps limité (par exemple 4 véhicules sur site pendant X temps max « à déterminer »)

Réception des usagers

- Réaménagement des horaires d'ouverture et de fermeture de la déchèterie
- Imposer la prise de rendez-vous (par téléphone, par mail) pour que les particuliers et professionnels puissent déposer leurs déchets (leur demander de vous indiquer leur nom, adresse et le détail de leur dépôt)
- Limiter les dépôts à raison d'un passage maximum par semaine
- Imposer d'être seul pour venir à la déchèterie au jour fixé et à l'heure précise
- Demander aux usagers de venir équipés d'un masque individuel et de gants de protection
- Rappeler l'obligation de se munir de :
 - ✓ Une pièce d'identité qui permettra la vérification du rendez-vous téléphonique
 - ✓ Sa carte d'accès en déchetterie
 - ✓ Son attestation dérogatoire de sortie (si ce dispositif est encore en vigueur post-confinement)

Aide sur le site

Ne pas aider les administrés au déchargement afin de respecter les gestes barrières

Lieux de stockages intermédiaires temporaires

Réflexion pour mettre en place des lieux de stockages intermédiaires temporaires pour gérer le risque de points d'engorgement (les tonnages collectés pourraient être très importants, les particuliers déstockant les déchets issus de leurs activités pendant le confinement) alors que les exutoires et les entreprises de valorisation ne seront pas encore en activité)

Autres

- **Remonter à la hiérarchie tout dysfonctionnement** dans la nouvelle organisation
- Vous souhaitez réouvrir votre déchèterie avant la date du 11 mai. Votre décision doit s'apprécier au cas par cas, selon les critères suivants :
 - ✓ Évaluer la disponibilité des agents des déchetteries
 - ✓ Évaluer si la réouverture au public est de nature à porter préjudice à la poursuite d'autres activités plus prioritaires comme la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective, le tri et le traitement des déchets, etc.
 - ✓ S'assurer que les conditions de sécurité sanitaire (mesures de distanciation sociale, gestes barrières) puissent être respectées pour les agents des déchèteries et le public
 - ✓ Évaluer les nuisances engendrées par le dépôt sauvage des encombrants ou des déchets verts

LOCAL GARDIEN (BUREAU, SANITAIRE)

- **Aérer** régulièrement le local des gardiens
- **Nettoyer**, entre chaque utilisateur, les machines à boissons chaudes si existantes avec des lingettes désinfectantes
- Prendre individuellement la **pause déjeuner** si repas pris sur site
- **Nettoyer et désinfecter le local gardien** en fin de journée avec les produits ménagers habituels. Faire un nettoyage régulier des sanitaires si utilisation avec d'autres agents au moins 2 fois / jour sanitaire → *Voir fiche Entretien des locaux*
- Inciter les agents à prendre la **douche en fin de service**, si existence d'un tel équipement dans les locaux, puis de s'habiller avec ses vêtements de ville et regagner son domicile. Les serviettes peuvent sécher sur site si les conditions le permettent (espace de séchage permettant que les serviettes des différents agents n'entrent pas en contact). À défaut, il est recommandé que chaque agent ramène quotidiennement sa serviette à la maison et en apporte une propre le lendemain.

ÉQUIPEMENTS / OUTILS DE TRAVAIL

- Attribuer dans la mesure du possible des **outils de travail individuels** et faire utiliser les engins de façon nominative
- **Interdiction de prêter** les équipements/ outils de travail aux usagers : stylos, pelles, balais
- Renforcer le **nettoyage et la désinfection** des engins → *Voir fiche Véhicules*
- Désinfecter les outils si utilisation par des agents différents (à l'aide de lingettes désinfectantes ou de spray). Autrement se laver les mains avant et après les avoir utilisés

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE - CONSIGNES

- Interdiction de donner des équipements de protection aux usagers
- **Maintenir les moyens de protection habituels** en portant les vêtements de travail adaptés à l'activité et les EPI (gants de protection, chaussures de sécurité)
- En cas d'impossibilité de maintenir la distanciation sociale sur site, prévoir le **port de masque-barrière et / ou chirurgicaux** (et les changer toutes les 4 heures ou selon la notice du fabricant)
- **Changer quotidiennement de vêtements de travail** si la dotation des agents le permet et procéder au **nettoyage des tenues de travail**. Ne pas regagner le domicile avec ces vêtements de travail → *Voir fiche Services techniques sur le sujet « nettoyage des tenues »*
- **Respecter les consignes d'hygiène et de sécurité** pour mettre l'ensemble de son équipement :
 - ✓ **Se laver les mains** après avoir revêtu ses vêtements de travail ; avant de mettre / après avoir retiré ses gants et son masque (si utilisé)
 - ✓ **Adopter les bons gestes** pour porter et retirer des gants et masques → *Voir fiche EPI*
 - ✓ **Jeter les déchets** (gant, masque) dans un sac poubelle et le déposer dans le conteneur OM → *Voir fiche Déchets*